ALERTE AUX SALARIES DU GROUPE ALTICE FRANCE

25/09/2023

Un CSE complètement aphone !

SUD constate qu'aucune communication n'a été faite par le CSE sur deux affaires importantes qui impactent gravement le devenir du groupe. A ce jour seules quelques rares informations émanent des Organisations Syndicales Représentatives (OSR) sans que de réelles actions ne soient engagées...

LES LEAKS DU GROUPE ALTICE (#DrahiLeaks)
L'AFFAIRE PICOHAS (#PereiraGate)

LES LEAKS DU GROUPE ALTICE

En 2022 le groupe ALTICE a subit un piratage de grande envergure qui a mis en lumière des informations financières qui pourraient avoir un impact très grave sur la pérennité de SFR.
Depuis 2014 le groupe a prélevé méthodiquement les avoirs de l'entreprise à hauteur de 5,8 milliards d'euros sur la seule période de 2015-2021, tout cela a très certainement continué ensuite !
Durant cette période ce sont 7000 emplois qui ont été supprimés en 2017, puis 2000 autres en 2021.
Ces sommes colossales ont été transférée directement sur le compte de la maison mère au Luxembourg via des primes d'émission (cf les bilans SFR).

(IN)ACTIONS DES CSE DE SFR

On se demande naturellement ce qu'ont fait les élus des divers CSE de l'UES SFR sur toute cette période ! De leur coté, les Organisations Syndicales Représentatives ont beaucoup communiqué, mais le constat est lourd, elles n'ont rien fait sur ce plan là…

Suite aux révélations des #DrahiLeaks, SUD alerte les élus du CSE depuis mars 2022 (pour rappel, SUD n'a pas d'élus au sein des CSE de SFR). Nous aurions pu imaginer que, suite ces premières révélations, ils se décident enfin à mettre en place un droit d'alerte afin de demander des comptes à la direction et donc indirectement aux actionnaires. Mais non, l'alerte lancée par SUD est restée une fois de plus lettre morte, comme les précédentes alertes faites par SUD lors du derniers PSE/PDV…

L'AFFAIRE PICOHAS (#PereiraGate)

Mi juillet 2023 nous apprenons qu'Armando Peirera, le bras droit de Patrick Drahi, se fait arrêter, incarcérer pour des faits de suspicion de corruption, de faux et usage de faux, de blanchiment d'argent et de fraude fiscale.

Ces fraudes semblent familiales, on apprend que plusieurs membres de la famille de Peirera sont impliqués dans cette vaste organisation.
Pire, nous apprenons que des dirigeants de SFR auraient un lien avec ces faits (suite aux écoutes du parquet portugais).

SUD constate que SFR a été pratiquement vidées de tous ses avoirs cumulés par la force du travail des salariés et à la fidélité des clients.

Du jamais vu ! SFR est endettée à hauteur de 24 milliards d'euros.
Nous apprenons ainsi que certains s'achètent des appartements à 70 millions d'euros, d'autres offrent des résidences de standing ou des voitures de luxe pendant que nous souffrons au travail par manque de moyens humains, par manque moyens matériel.

Une aberration totale ? Nous y voyons au contraire un savant travail de prédation de grande envergure.

Comment une entreprise qui existe depuis presque 40 ans, qui a été le premier opérateur télécoms après FT, qui a réussi a créer un réseau, eu des millions de clients a-t-elle pu en arriver à un démantèlement aussi rapide ?

Les pylônes n'appartiennent plus à SFR, les data center sont en cours de vente, SFR est à vendre partiellement ou en totalité… Celui qui est vu par certains comme un visionnaire, n'est autre qu'un pillard ! Cela au détriment de nos conditions de travail, de l'avenir de nos emplois, de l'avenir de l'entreprise et de ses clients…

UNE DIRECTION AUX ABOIS.

La direction fait un énorme travail de communication afin de minimiser la situation, alors que cette dernière est grave.
Elle a rapidement annoncé l'ouverture d'une grande enquête interne au niveau du groupe, mais les représentants du personnel n'y ont aucune place déterminante, les laissant comme de simples spectateurs.

Qui peut encore croire que personne à la direction n'a pu rien voir, les 5,8 milliards remontés des caisses de SFR au profit de la holding luxembourgeoise n'ont pas été cachés car annoncés dans les résultats.

Quant aux malversations de son bras droit, qui peut croire que Patrick Drahi n'ait rien vu ? On le répète, nous ne sommes pas des lapins de 3 semaines.

SFR a été pillé par un petit groupe d'individus uniquement pour financer leurs trains de vie ultra luxueux.

SFR était un fleuron industriel français historique qui a connu des périodes de très fortes croissances qui aujourd'hui profite à une minorité.

Où en sommes nous niveau CSE ?

Aujourd'hui, SUD constate qu'une fois de plus, en dehors de grandes déclarations, les OSR ne font rien de concret. Demander à un employeur de bien vouloir, s'il le veut bien, sans trop vouloir le déranger, de bien vouloir intégrer les représentants du personnel dans l'enquête qu'elle a diligenté suite au Pereira Gate.

Soyons sérieux, on nous prends pour des lapins de trois semaines…

Le 17 octobre 2023, Patrick Drahi va recevoir des représentants de l'UNSa, la CFDT et la CFTC, mais est-ce sérieux ?
C'est devant le comité de groupe Altice France qu'il devrait se présenter et rendre des comptes.

Si les OSR souhaitaient réellement imposer à la direction, et donc aux actionnaires, de se justifier et de répondre de leurs actes, un droit d'alerte économique aurait été déposé depuis longtemps suite aux Drahi Leaks, et encore plus aujourd'hui suite au Pereira Gate.

Après plus de 2 mois après les révélations venues du Portugal, SUD constate que pour les élus des CSE de l'UES SFR et que pour les OSR, l'heure n'est pas venu de défendre nos intérêts, ceux de l'entreprise, ceux de nos clients.

Pour SUD, l'heure est venu pour que les élus et les OSR s'expriment clairement sur les raisons pour lesquelles ils n'utilisent pas cet outil prévu au code du travail et sur les raisons pour lesquelles ils n'ont rien vu (ce qui est techniquement impossible) et rien fait depuis tant d'années.

SUD lance donc un nouveau sondage auprès des salariés afin de recueillir l'avis de chaque personne sur les suites données à ces deux affaires.

On vous donne la parole ici :

Avec SUD, nous avons le choix, rien n'est inéluctable !
Rejoignez-nous via le formulaire en fin de tract.

Solidairement.

L'équipe de SUD SFR

Notre newsletter.
Connaître vos droits.
Rejoignez SUD.
Formulaire de contact.
Retrouvez nos tracts.

Restez informés, SUD vous propose deux outils :
Whatsapp Telegram

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Samira REZAIGUIA 07 86 59 34 30
Emile ALABASSI 06 01 88 16 34
Frédéric VANDEN-BIL 06 27 30 18 44
François CADET DIT DEGRAVIER 06 65 84 54 20

ARRET MALADIE ET CONGE PAYE
SFR DOIT SE SOUMETTRE AU DROIT EUROPEEN !!!

24 Septembre 2023

Le droit du travail français, concernant les congés payés, a récemment fait l'objet d'une transformation pour se conformer au droit de l'Union Européenne. La Cour de cassation a pris plusieurs décisions visant à aligner le droit français aux normes européennes. **Ces décisions marquent un tournant majeur en garantissant une meilleure protection des droits des salarié·e·s en ce qui concerne les Congés Payés, notamment dans les cas de maladie, d'accident, et d'accidents du travail.**

➢ PREMIERE VICTOIRE : CONGE PAYE ET MALADIE NON PROFESSIONNELLE !!!

Selon le droit français, un·e salarié·e atteint·e d'une maladie non professionnelle ou victime d'un accident de travail ne peut pas accumuler de jours de congé payé pendant son arrêt de travail. Cependant, le droit de l'U.E. stipule que lorsque la santé d'un·e salarié·e l'empêche de travailler, cela ne doit pas influer sur le calcul de ses droits aux congés payés.

La Cour de cassation, en s'appuyant sur l'article 31§2 de la Charte des droits fondamentaux de l'U.E., a rejeté les dispositions du droit français qui ne respectaient pas le droit de l'U.E. Désormais, les salarié·e·s atteint e·s de maladie ou victimes d'accident, quelle qu'en soit la nature, ont le droit de revendiquer leurs droits aux C.P. en incluant la période pendant laquelle ils ou elles étaient dans l'incapacité de travailler.

➢ SECONDE VICTOIRE : CONGE PAYE ET ACCIDENT DU TRAVAIL !!!

Le droit français limitait l'indemnité compensatrice de congé payé à une année de suspension du contrat de travail en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. En revanche, le droit de l'U.E. autorise un·e salarié·e victime d'un accident du travail à bénéficier de C.P. couvrant l'intégralité de son arrêt de travail.

La Cour de cassation a également rejeté les dispositions françaises qui n'étaient pas en accord avec le droit de l'U.E. Désormais, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'indemnité compensatrice de C.P. ne peut être limitée à un an. Les salarié·e·s victimes d'accidents du travail ont donc le droit de réclamer des C.P. pour toute la durée de leur arrêt de travail.

➢ TROISIEME VICTOIRE : PRESCRIPTION DU DROIT A L'INDEMNITE DE CONGE PAYE !!!

Selon le droit français, une période déterminée existe pendant laquelle les salarié·e·s doivent prendre leurs C.P. Le délai de prescription de l'indemnité de C.P. ne commence qu'à la fin de cette période.

Cependant, conformément au droit de l'U.E., la Cour de cassation a jugé que le délai de prescription de l'indemnité de C.P. ne débute que si l'employeur a pris les mesures nécessaires pour permettre aux salarié·e·s d'exercer effectivement leur droit aux C.P. Si l'employeur n'a pas facilité la prise de congés des salarié·e·s en temps opportun, le délai de prescription ne commence pas à courir.

➢ CONCLUSION

Les décisions récentes représentent une victoire majeure pour les salarié·e·s en alignant le droit français sur le droit de l'U.E. en matière de congés payés. Les salarié·e·s malades, accidenté·e·s ou victimes d'accidents du travail auront désormais la possibilité de revendiquer leurs droits aux C.P. pour la période de leur absence, quel que soit le motif. De même, les salarié·e·s victimes d'accidents du travail auront le droit à des congés payés couvrant la totalité de leur arrêt de travail. Et enfin, la prescription du droit à l'indemnité de congé payé ne débute que si l'employeur a pris les mesures nécessaires pour garantir l'exercice effectif de ce droit.

SFR doit donc immédiatement se mettre en conformité avec ces décisions de justices européenne et nationale afin de garantir une justice sociale auprès des salarié.e.s de l'entreprise.

Mail : sudsfr@sudptt.fr

Samira REZAIGUIA 07 86 59 34 30
Emile ALABASSI 06 01 88 16 34
Frédéric VANDEN-BIL 06 27 30 18 44
François CADET DIT DEGRAVIER 06 65 84 54 20

Sud PTT
Fédération des activités postales
et de télécommunications

MERCI D'AVOIR VOTÉ SUD

Juin 2023,

Nous venons de connaître un moment démocratique, les élections professionnelles 2023 au sein de l'UES SFR.

Tout d'abord, merci aux électrices et électeurs qui ont participé à ces joutes électorales.

Nous souhaitons aussi remercier les électrices et électeurs qui ont voté pour notre organisation syndicale SUD.

SUD est encore loin d'être représentatif mais nous avons réussi néanmoins à plus que doubler notre résultat de 2019. Ce qui est donc encourageant pour la suite, nous progressons.

Nous obtenons un siège de Représentant de Proximité sur le site « RP de Lyon » qui regroupe les sites de Lyon St-Priest, Lyon-Bron, Grenoble, Bourg en Bresse, Clermont Ferrant, St-Etienne.

Par contre nous perdons celui du « site RP Bordeaux » faute d'un nombre suffisant de voix sur ce site RP.

Comme vous le savez SUD à participé activement a la campagne électorale et est venu à votre rencontre sur un maximum de sites. Nous n'avons hélas pas pu nous déplacer sur l'intégralité des sites. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitiez nous y voir et nous viendrons à votre rencontre très prochainement.

SUD ressort donc de ces élections avec la volonté de poursuivre et d'amplifier son action en consultant les salariés, bien que nous n'ayons pas obtenu plus de moyens.

Nous sommes dans une dynamique de progression malgré le fait que nous soyons peu nombreux.

L'action et les moyens d'actions de SUD dépendront de chacun et chacune d'entre nous. Pour cela nous devons grossir, grâce à vous et avec vous, pour préparer le changement.

Ils dépendront des informations terrain que chaque salarié nous remontera et des actions locales de chacun, chacune, sur l'ensemble des établissements de l'UES, les sites ou dans les services.

SUD persiste à défendre que ce sont les actions collectives qui permettent de faire évoluer les choses dans le monde du travail comme ailleurs.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre, en tant qu'adhérents, sympathisants, ou militants, toute candidature dans ce sens étant bienvenue. Nous sommes ouverts dans nos futures rencontres avec vous à redéfinir ou à étoffer nos revendications.

Les revendications de SUD :

SALAIRES :

- Enveloppe d'augmentations collectives de 10% équitable, soit 421 € d'augmentation / mois pour chaque salarié

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Investissement dans les outils et la main d'œuvre en interne dans tous les services en souffrance
- Partage du temps de travail, 32h / semaine sur 4 jours sans perte de salaire

ECONOMIE :

- La fin de l'enrichissement personnel de l'actionnariat au détriment de l'entreprise et du groupe, le remboursement régulier de la dette qui pèse sur le groupe et l'entreprise

Avec SUD, nous avons le choix, rien n'est inéluctable !

L'équipe SUD SFR

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Samira REZAIGUIA 07 86 59 34 30
Emile ALABASSI 06 01 88 16 34
Frédéric VANDEN-BIL 06 27 30 18 44
François CADET DIT DEGRAVIER 06 65 84 54 20

Sud PTT
Fédération des activités postales et de télécommunications

SUD SFR

sudsfr@sudptt.fr

Union syndicale Solidaires

DEMANDE D'ADHESION

NOM: …… Date de naissance: ……../……../……..
PRENOM: ……
ADRESSE PERSONNELLE:
Rue: ……
Code postal : …… Ville : ……
Tel : ……
Adresse mail : ……@……

Entreprise (SFR-SA / SBD / SFR D / SRR…): ……
Direction : …… ☐ Temps plein
Activité professionnelle: ……
Site de travail ou Boutique: …… ☐ Temps partiel
Taux du temps partiel :

Salaire Brut mensuel (hors primes / PV / PRV): ……

A remplir et renvoyer par mail à sudsfr@sudptt.fr, nous vous renverrons par mail le bulletin d'adhésion.

Date: ……../……../……

Signature:

66% de la cotisation vous sera remboursée sous forme de **Crédit d'impôt.** (cette somme est remboursée que l'on soit imposable ou non, en cas de frais réels, la cotisation intègre les frais réels. Une attestation vous sera fournie).

Notre newsletter. | Connaitre vos droits. | Rejoignez SUD. | Formulaire de contact. | Retrouvez nos tracts.

Whatsapp **Telegram**